

TP489P(10)

SALOMON REINACH

L'ÉNIGME DE SIGER

Extrait de la *Revue historique*,

Tome CLI, année 1926.

(Les tirages à part ne peuvent être mis en vente.)

PARIS

1926

Bibliothèque Maison de l'Orient



071840

TP 482P(10)

SALOMON REINACH

L'ÉNIGME DE SIGER

Extrait de la *Revue historique*,

Tome CLI, année 1926.

(Les tirages à part ne peuvent être mis en vente.)



PARIS

1926

L'ÉNIGME DE SIGER¹

Il n'y a pas de texte contemporain sur les séjours que Dante aurait faits à Paris et en Flandre. Ce qu'en disent des historiens postérieurs, comme Villani, Boccace, Philelphe, Benvenuto d'Imola, Jean de Seravalle, semble bien n'être que déductions tirées de quelques vers célèbres de la *Comédie*, ceux où il est question de l'enseignement de Siger dans la rue du Fouarre à Paris, de l'enluminure telle qu'elle était pratiquée dans cette ville, des digues élevées par les Flamands entre Wissant ou Cadzant et Bruges. Il est vrai que M. Pio Rajna a récemment allégué comme une preuve décisive du passage de Dante à l'Université de Paris le fait qu'il emploie quelque part² des expressions techniques pour l'examen d'un bachelier (*tentatio*) tel qu'il se passait à Paris ; mais ici encore, comme l'a fait d'ailleurs observer M. Henri Cochin³, il peut s'agir d'une science acquise de seconde main par un esprit curieux et doué d'une exceptionnelle mémoire.

L'idée que Dante se serait formé à l'Université de Padoue, ou à celle de Bologne, plus ancienne que celle de Paris, mais spécialisée dans l'étude du droit, ne repose non plus que sur des on-dit ou des déductions.

Si donc on veut préciser la source première des connaissances du poète, les origines de son érudition théologique, philosophique, politique, on se trouve singulièrement embarrassé. Quelques aptitudes qu'on lui attribue, quelques lectures qu'il ait pu et dû faire, cette aptitude et ces lectures supposées n'expliquent pas tout.

Ce que nous savons par lui-même se réduit à peu de chose : il apprit seul l'art de rimer, fut instruit dans le dessin et le chant, étudia les poètes latins et provençaux. Parmi les amis qu'on lui connaît, Guido Cavalcanti, Cino da Pistoia, Dino Frescobaldi, Lapo Gianni, Casella, Giotto, il y a un juriste, des poètes, un grand peintre, mais il n'y a pas de savants⁴.

A en croire Dante, son maître par excellence fut Virgile, dont il a dû savoir l'œuvre presque par cœur ; ailleurs, il nomme Aristote comme *le*

1. Mémoire lu à l'Académie des Inscriptions le 4 septembre 1925.

2. *Paradiso*, XXIV, 46.

3. H. Cochin, *Dante est-il venu à Paris?* Paris, 1923.

4. *Vita nuova*, III, 34 ; cf. A. d'Ancona, *Manuale della letteratura italiana*, t. I, p. 276.

maître de tous ceux qui savent ; mais quel jeune homme, eût-il du génie, pouvait aborder sans guide les mauvaises traductions latines qui circulaient alors d'Aristote et de ses commentateurs ?

Autrefois, on se tirait d'embarras par deux hypothèses : Dante aurait suivi les cours de Siger de Brabant rue du Fouarre, à Paris ; il aurait profité de l'enseignement de Brunetto Latini. Ces deux hypothèses sont aujourd'hui réduites à néant. Nous savons que Siger cessa d'enseigner rue du Fouarre en 1277, alors que Dante, né en 1265, avait douze ans ; il n'y a donc plus lieu d'argumenter pour écarter cette tenace erreur. En ce qui concerne Brunetto Latini¹, nous connaissons aujourd'hui ce médiocre personnage et son œuvre toute de compilation. La partie théologique et philosophique de son *Trésor* est copiée dans Isidore de Séville ; il n'y a d'apparente originalité que dans son chapitre sur la politique, dont Cicéron et Sénèque ont d'ailleurs fourni les éléments². C'est pure légende que la mère de Dante, en mourant, ait confié l'éducation de son fils à Brunetto ; étant données les mœurs du précepteur, c'eût été d'ailleurs un singulier choix. Nous avons le témoignage de Dante lui-même, preuve sans réplique qu'il ne fut pas l'élève de Brunetto, mort en 1294. Dans l'*Inferno*, c'est-à-dire au cours de la vision datée par le poète de 1300, l'année du *grand jubilé*, il rencontre Brunetto au lieu où expient les sodomites³. Brunetto l'appelle son fils, lui prédit « un sort glorieux dans la vie humaine », et Dante répond : « Elle me brise le cœur, votre chère et douce image paternelle, lorsque vous m'enseigniez d'heure en heure, dans le monde, comment l'homme devient immortel. Le gré que je vous en sais retentira, tant que je vivrai, dans mes paroles. Ce que vous m'annoncez sur mon avenir, je le grave dans ma mémoire. » Et quand Brunetto prend congé de lui (v. 119), il dit à Dante : « Je te recommande mon *Trésor*, car je vis encore dans ce livre et je ne demande pas davantage. » Les commentateurs, sachant que le *Trésor* écrit en français n'est qu'une compilation et un plagiat, doutent encore s'il s'agit de ce livre ou du *Tesoretto* de Brunetto, poème moral de 3,000 vers où il est question de courtoisie, de libéralité, de loyauté, de vaillance, et où Dante peut avoir puisé quelque inspiration. Quoi qu'il en soit de ce détail, il est sûr que les vers de Dante ne s'adressent pas à un maître, mais à un excitateur, à un conseiller. Cette espérance de vivre dans la mémoire des hommes, qui annonce de loin la Renaissance, Brunetto l'a certainement allumée dans l'esprit du jeune Dante ; ce n'est pas lui, faute de les connaître, qui l'a initié à la philosophie, au thomisme, à tout ce qui a fait dire de Dante, dans l'inscription de Jean de Virgile à Ravenne, avec quelque exagération peut-être : *Theologus Dantes, nullius dogmatis expers*⁴.

1. Non *Latino* ; cf. d'Ancona, *op. cit.*, t. I, p. 86.

2. Voir G. Paris, *Revue critique*, 1870-1871, t. I, p. 1 et suiv. (d'après Sundby).

3. *Inferno*, XV, 25.

4. Voir, sur ces deux premiers mots choisis comme titre, l'article du P. Mandonnet, dans *Bulletin du Jubilé de Dante*, 1921, p. 395 et suiv.

Mais Dante n'est pas seulement thomiste en théologie, au point de s'inspirer parfois très exactement des distinctions les plus subtiles de la *Somme* ; en philosophie, il témoigne de connaissances très variées, qu'elles lui soient venues de première ou de seconde main, en particulier du néoplatonisme représenté par le *Liber de Causis* tiré de Proclus, de l'augustinisme, du mysticisme chrétien ou arabisant¹. Une des principales préoccupations des *dantologues*, depuis nombre d'années, est précisément de prouver que Dante, thomiste orthodoxe en théologie, est singulièrement éclectique en philosophie.

Tout ce savoir ne lui est pas tombé du ciel. On naît peut-être orateur ou poète : on devient théologien et philosophe à force d'études où un guide est indispensable. Nous savons par son propre témoignage que Dante, après la mort de Béatrice (1292), se consola par le travail de l'esprit, qu'il fréquenta certaines écoles de religieux (*scuole de' religiosi*) « où la philosophie se démontrait conformément à la vérité », et que les lectures auxquelles il se livra alors — surtout celle de Thomas et des traductions latines d'Aristote — causèrent un préjudice durable à sa vue². Mais c'est le cas de répéter avec Ovide : *ignoti nulla cupido*. Ce n'est pourtant pas à vingt-sept ans qu'il pouvait s'initier à la science de son temps ! Si Dante, frappé d'une peine de cœur, se tourna avec tant d'ardeur vers la scolastique, c'est qu'il avait fait, longtemps auparavant, connaissance avec elle. J'entends établir, du moins à titre de probabilité séduisante, que Dante, dans sa première jeunesse, fut bien l'élève, mais non dans une Université, d'un des philosophes les plus réputés de la fin du XIII^e siècle, Siger de Brabant. C'est en Italie, aux abords de sa vingtième année, et non sur les bancs de la rue du Fouarre, qu'il jouit de cet enseignement et que le péripatétisme chrétien, avec d'autres doctrines plus anciennes, lui devint familier à travers les leçons et les entretiens de Siger.

C'est ce que le poète me paraît avoir indiqué avec une clarté suffisante dans les vers célèbres du *Paradiso*, que je veux rappeler d'abord, quelque connus qu'ils soient, parce qu'ils ont été considérés et le sont encore comme une énigme. Il faut naturellement tenir compte du contexte autant que du texte lui-même³.

Béatrice et Dante pénètrent dans le quatrième ciel du Paradis, où les feux célestes brillent d'un éclat inconnu des hommes. Autour d'eux s'arrondit une couronne de vives et sonores clartés. L'une d'elles s'exprime ainsi : « Tu veux savoir de quelles fleurs se compose cette guirlande qui entoure en la contemplant cette femme dont tu tires la force de monter jusqu'au ciel. Je suis un des agneaux du saint troupeau mené par Dominique... Celui qui est le plus rapproché de ma droite fut mon frère et mon maître : il est Albert de Cologne,

1. Voir ce qu'écrivit déjà à ce sujet Ozanam, *Dante*, p. 116, 275. Ce savant admet même que Dante a eu quelque connaissance des doctrines indoues (*Ibid.*, p. 277).

2. *Convivio*, II, 13 ; III, 9. Cf. Ozanam, *Dante*, p. 116. — La dévotion particulière de Dante pour sainte Lucie doit probablement s'expliquer par les maux d'yeux dont il fut affligé, car sainte Lucie passait pour les guérir.

3. *Paradiso*, X.

je suis Thomas d'Aquin. Si tu veux apprendre quels sont les autres, suis bien ma parole de ton regard en parcourant la bienheureuse guirlande. » Ici, Thomas montre au poète, en louant chacun par quelques paroles, Gratien, Pierre Lombard, le roi Salomon (auteur du Cantique des cantiques), Denys l'Aréopagite, Paul Orose, Boèce, Isidore de Séville, Bède, Richard de Saint-Victor ; puis il termine ainsi¹ : « Celui-ci, que rencontre ton regard en revenant vers moi, est la lumière d'un esprit qui, dans de graves pensers, trouva la mort lente à venir. C'est la lumière éternelle de Siger qui enseigna dans la rue du Fouarre et syllogisa des vérités dont on lui fit un crime. »

Sillogizò invidiosi veri.

J'ai rendu *invidiosi* par une périphrase, car il n'y a pas de mot correspondant à la pensée qu'éveille le terme italien. *Vérités importunes*² ne dit pas tout ; *vérités odieuses*³ est trop fort ; *vérités qui excitèrent un sentiment d'envie chez ses adversaires*⁴ fait presque contresens, comme d'ailleurs l'explication de Scartazzini : *verità degne d'invidia*. Il ne s'agit à aucun titre de jalousie ; Dante emploie le mot dans le sens latin d'*éveillant la haine*, dont on trouve beaucoup d'exemples, en vers comme en prose. Certaines vérités sont hais-sables, c'est-à-dire qu'elles attirent la haine sur celui qui les énonce, parce qu'on lui fait un crime de dire vrai. En s'exprimant ainsi, on ne blâme pas celui qui a dit la vérité, mais on blâme, avec une concision discrète, ceux qui lui en ont voulu de l'avoir dite. Telle est, je crois, la pensée de Dante.

Réfléchissons au tableau qu'offre ce passage. Voici, à la place d'honneur, Thomas d'Aquin, le *maître du chœur*, comme Montaigne dira de Virgile ; c'est lui qui prend la parole. A sa droite est Albert le Grand de Cologne, dominicain comme lui, son maître et ami ; à sa gauche est Siger, qui fut un maître séculier de la Faculté des Arts, présenté au poète, parce que telle est la pensée du poète, comme une grande et illustre victime de la vérité. Ce tableau pose le problème réputé insoluble, car Siger, dit-on, fut un hérétique, combattu par Thomas, condamné par l'évêque de Paris, poursuivi par l'inquisiteur de France, condamné enfin en Cour de Rome à la prison perpétuelle. Si cela était vrai, Dante serait un révolté, un hérétique avoué et militant, d'autant plus impudent qu'il mettrait la glorification de l'hérésie dans la bouche de Thomas d'Aquin lui-même ! Plutôt que d'admettre cela, d'admettre que les contemporains l'aient toléré, il n'est pas de subterfuge auquel la critique n'eût mille fois raison de recourir. Mais elle peut, je crois, se tirer d'affaire sans subterfuge.

Gaston Paris fut longtemps préoccupé de ce problème. Il en parla d'abord à l'Académie des Inscriptions le 6 mai 1881, puis dans des articles, à diverses

1. J'emprunte la version très littérale du P. Mandonnet, sauf pour les derniers mots.

2. Trad. de Renan.

3. Trad. de M^{me} H. de Choiseul.

4. Mandonnet, *Siger*, p. cccxii.

reprises ; en dernier lieu, éclairé par l'ouvrage du P. Mandonnet sur Siger de Brabant, il écrivit un article à ce sujet dans la *Romania* de 1900. C'est donc pendant près de vingt ans qu'il appliqua son puissant esprit à l'élucidation d'une obscurité que nul ne sentait mieux que lui. Y a-t-il réussi ? Il ne le croyait pas lui-même, et la conclusion de son article de 1900 est découragée. C'est pourquoi je me crois le droit de reprendre une question qui, comme toutes celles que posent la littérature et l'histoire, peut être résolue, là où de grands savants ont échoué, par l'inspiration heureuse d'un épigone, si humble soit-il.

Que savons-nous de la biographie de Siger ? Chanoine de Liège, il paraît en 1266 dans une chaire de la Faculté des Arts de l'Université de Paris, déjà entouré d'une certaine réputation. Il explique Aristote ; ses leçons sur la *Politique* du maître sont très goûtées de Pierre Dubois, le futur légiste, qui, dans cette même Université, alors le centre des hautes études en Europe, entendit prêcher Thomas d'Aquin et Siger, dit *praecllentissimus doctor philosophiae*¹, expliquer la *Politique*. Des écrits de Thomas et de Siger, seuls nommés par lui, il aurait voulu qu'on fit des résumés, qu'on tirât des manuels². Thomas et Siger sont donc sur le même plan, comme deux gloires de l'Université de Paris. Cela se passait entre 1260 et 1272, quand Thomas dirigeait à Paris les deux écoles de théologie dominicaines³.

Mais Siger, qui se tient de près au texte d'Aristote, qui l'accepte tel qu'il est sans le dénaturer en l'interprétant, est suspect de cet aristotélisme radical que, d'après son plus fidèle représentant arabe, on appelle *averroïsme*. Jusqu'à quel point fut-il averroïste ? Hauréau, qui le qualifiait de parfait thomiste, n'avait pu encore lire ses opuscules. Six de ceux-ci ont été publiés par Baeumker et le P. Mandonnet, qui l'un et l'autre les trouvent averroïstes ; mais d'autres érudits, depuis, ont nié qu'ils le fussent, et l'on peut rappeler, à ce propos, ce qu'écrivit le P. Mandonnet lui-même, que « la littérature averroïste nous est encore mal connue⁴ », qu'« il n'est pas aisé de définir rigoureusement ce que le XIII^e siècle a entendu par averroïsme⁵ ». Admettons que Siger fut un averroïste modéré ; cela se concilie avec son péripatétisme. Or, ce qui dominait alors dans l'Université et le haut clergé de Paris, c'était le vieil augustinisme. Tandis qu'Albert le Grand querelle parfois Aristote, dont on l'a injustement appelé le *singe*, Thomas ne le querelle jamais, mais l'interprète souvent ; en revanche, les Augustiniens ne voyaient dans ses œuvres — la *Logique* exceptée — que des nids d'hérésie. L'hérétique aristotélien par excellence, c'est Averroës. Il était donc malaisé, quand on commentait Aristote, de ne point passer pour quelque peu averroïste aux yeux des Augustiniens.

1. *De recuperatione terre sancte*, éd. Langlois, p. 121.

2. *Ibid.*, p. 61.

3. Mandonnet, *op. laud.*, p. xcix.

4. *Ibid.*, p. ccvi.

5. Mandonnet, *ibid.*, p. clxxvii.

Albert et Thomas ont senti le danger de l'averroïsme et l'ont combattu, le dernier avec tant de vigueur que, sur la célèbre peinture de Benozzo Gozzoli, au Louvre représentant le triomphe de saint Thomas, le saint docteur foule aux pieds Averroës. C'était peut-être, comme l'a pensé Renan, un moyen de mieux faire accepter l'Aristote revu et christianisé ; l'Aristote à turban faisait les frais de la conversion forcée du philosophe grec.

L'écrit d'Albert contre les averroïstes est de 1256 ; celui de Thomas fut rédigé vers 1270. Aucun d'eux ne mentionne Siger, ce qui peut s'expliquer d'ailleurs par l'aversion des scolastiques de ce temps pour des polémiques contre des docteurs encore en vie. Mais, dans un manuscrit de Munich, le traité de Thomas est intitulé : *Tractatus fratris Thomae contra magistrum Sigerum de unitate intellectus*. Le P. Mandonnet a voulu démontrer que cette mention était exacte et que le traité de Thomas vise le *De anima intellectiva* de Siger. On a objecté que l'écrit de Thomas ne cite littéralement aucune phrase de l'opuscule de Siger, ce qu'il pouvait faire pourtant sans manquer à la courtoisie scolastique, et ce qu'il devait faire s'il n'avait en vue que cet opuscule, et non d'autres écrits averroïstes que nous ignorons. Ainsi, la cause n'est pas entendue.

La même année, en décembre 1270, l'évêque de Paris condamna quatre-vingt-treize propositions, dont quatre averroïstes ; les erreurs sont condamnées et excommuniées, ainsi que tous ceux qui les *auront* enseignées sciemment. Aucun nom n'est prononcé ; il y a seulement menace d'excommunication contre ceux qui enseigneraient certaines doctrines. Si, à cette époque, Siger avait été diffamé comme averroïste, l'évêque de Paris, qui appartenait au parti augustinien, aurait sans doute procédé tout autrement.

Au cours des années suivantes, l'Université de Paris connut une période de désordre, où l'on trouve Siger mentionné comme chef d'un parti opposé à celui d'Albéric de Reims. Il s'agissait là de querelles personnelles et locales auxquelles l'intervention du légat du pape mit fin. C'est sans texte à l'appui qu'on a vu là une agitation averroïste¹. En 1272, Thomas avait quitté Paris pour Naples ; il était mort subitement deux ans après ; la Faculté de théologie avait rendu de grands honneurs à sa mémoire et même sollicité l'envoi de son corps, ce qui n'était pas pour plaire aux Augustiniens. Siger continua, semble-t-il, son enseignement sans obstacle. A l'occasion, il exprime son admiration pour Albert et Thomas, qu'il appelle *praecipui viri in philosophia*². Il était d'ailleurs d'accord avec Thomas, contre les Augustiniens, sur un point essentiel, l'unité des formes substantielles, doctrine que le docteur angélique affirmait encore peu de temps avant sa mort³.

Faisons donc observer, avant d'aller plus loin : 1^o que, selon l'étudiant Pierre Dubois, Thomas et Siger étaient les gloires de l'Université de Paris ;

1. Mandonnet, p. cxxx.

2. *Ibid.*, p. cxli.

3. *Ibid.*, p. cc. Pour les Augustiniens, les formes ne sont pas simples, mais multiples.

2^o que, Thomas parti, la situation de Siger dut être d'autant plus grande que le maître ne laissait pas d'élève éminent ; 3^o que, si Albert et Thomas ont écrit contre certaines tendances qu'il y a lieu d'attribuer à Siger, celui-ci a parlé avec respect de l'un et de l'autre *comme philosophes*, au lieu de les considérer simplement comme des théologiens ; 4^o que, sur un point essentiel, Siger a toujours été d'accord avec Thomas, parce que c'était la doctrine d'Aristote, contre leurs adversaires communs.

En 1277 éclata un scandale sur lequel le P. Mandonnet a parfaitement fait la lumière. Le pape Jean XXI, ému de certains rapports qu'on lui faisait sur l'Université de Paris, considérée comme pontificale et non royale, prescrivit à l'évêque Étienne Tempier de faire une enquête. Pour un motif que nous ignorons, l'évêque n'envoya pas son enquête au pape, mais sévit, de son propre chef, contre les opinions dont ses informateurs lui dénonçaient le crédit (7 mars). La liste de ces opinions comprend 219 articles : il y a des propositions averroïstes, des propositions thomistes et aussi beaucoup d'excentricités, de véritables blasphèmes, comme on n'en a enseigné dans aucune école du moyen âge ; pour en trouver l'équivalent, il faut descendre jusqu'aux soupers de Frédéric II et du baron d'Holbach. Évidemment, le rédacteur a pris de toutes mains : opinions dénoncées par des clercs, propos entendus dans des tavernes d'étudiants. Mais ce qui importe, c'est l'inclusion de propositions thomistes, véritable insulte à la mémoire du grand docteur ; c'était la revanche des Augustiniens, dont était l'évêque Tempier, contre les thomistes parisiens de la Faculté de théologie. Peu de temps après, une manifestation analogue, nettement antithomiste, se produisit à Oxford. Quand Thomas fut canonisé, en 1325, il fallut qu'un autre évêque de Paris annullât la condamnation de 1270 en tout ce qui pouvait concerner le nouveau saint.

Et Siger ? Le P. Mandonnet estime qu'aux extravagances près c'est son enseignement qui avait fourni la matière de la plupart des censures. Cela paraît confirmé par deux textes : 1^o dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, le recueil des 219 propositions est intitulé : *Contra Sigerum et Boeticum hereticos* ; ce Boèce était un Roumain (*Dacus*) dont nous ne connaissons que des écrits inoffensifs ; 2^o dans un catalogue, dressé en 1311, des œuvres de Raymond Lulle, ennemi acharné de l'averroïsme, on trouve cette mention : *Liber contra errores Boetii et Sigeri*. Témoignages à recueillir, sans doute, mais qui peuvent remonter l'un et l'autre à une source dont rien ne nous garantit la pureté.

Huit mois après, comme nous l'apprend un document publié par Dom Martène¹, l'inquisiteur de France, Simon du Val, cite à son tribunal Siger de Brabant et Bernier de Nivelles (23 octobre 1277) ; la citation est adressée aux Dominicains et Franciscains des lieux présumés où Siger et Bernier s'étaient réfugiés. Siger et Bernier sont gravement suspects d'avoir commis

1. *Thesaurus anecdotorum*, V, p. 1812. Lea a connu ce texte, mais a quelque peu altéré les noms.

le crime d'hérésie dans le royaume de France et cités à comparaître à Saint-Quentin le 17 janvier 1278.

Le P. Mandonnet est convaincu, et a persuadé à Gaston Paris, qu'il y a une relation directe, bien que non immédiate — l'intervalle de huit mois est difficilement explicable — entre la condamnation générale portée par l'évêque le 7 mars et la citation du 23 octobre. Il est également convaincu que Siger, fugitif et contumace, a été déclaré hérétique, suivant la procédure en vigueur depuis le Concile de Latran de 1215.

On peut faire à cette manière de voir de graves objections :

1^o Si l'inquisiteur avait agi en raison de la condamnation épiscopale de mars 1277, il aurait poursuivi Siger et Boèce ; or, il s'agit de Siger et d'un inconnu, belge également, Bernier de Nivelles ;

2^o Le P. Mandonnet reconnaît que Bernier dut être « renvoyé des fins de la plainte », puisque nous le trouvons plus tard, à Paris, léguant vingt-cinq volumes au collège de Sorbonne. Pourquoi Siger n'aurait-il pas aussi été reconnu innocent, victime, par exemple, d'une dénonciation calomnieuse ? L'Inquisition condamnait souvent à la légère, mais pas toujours, surtout en dehors du Languedoc.

Le P. Mandonnet, sans textes à l'appui, reconstitue ainsi la fin de Siger et celle de Boèce (dont nous ne sachions pas que l'Inquisition se soit occupée) : partis pour la Cour de Rome, afin de faire appel à la juridiction pontificale, ils furent reconnus hérétiques, se rétractèrent et, condamnés suivant l'usage à la prison perpétuelle, moururent en captivité. L'éminent auteur de l'ouvrage sur Siger est si convaincu de la triste fin de son héros entre quatre murs qu'il y revient à plusieurs reprises : p. CCXLII, « Nous verrons Siger de Brabant, condamné à la Cour romaine pour ses doctrines, y subir la peine d'une détention perpétuelle » ; p. CCLXX, « Siger mourut à Orvieto, dans les prisons inquisitoriales de la Cour romaine, à la suite d'un emprisonnement à perpétuité » ; p. CCLXXXVII, « Siger dut comparaître soit à Rome, soit à Viterbe (avec Boèce). La peine qui devait lui être appliquée était celle relative aux hérétiques dogmatisants qui se réconciliaient, à savoir la détention perpétuelle. »

D'Orvieto, il sera question tout à l'heure. Mais, si l'on demande ses preuves au P. Mandonnet, il n'en a qu'une : c'est une lettre de Jean Peckam, franciscain, adversaire des Dominicains, archevêque de Cantorbéry de 1278 à 1292, qui, cherchant à exonérer Thomas de la théorie de l'unité des formes substantielles, attribue l'origine de cette opinion, qu'il réprouve, non à des réguliers, mais à des séculiers ; il ajoute que ses deux principaux défenseurs, ou peut-être inventeurs, passent pour (*dicuntur*) avoir terminé misérablement leur vie en Italie, alors qu'ils n'étaient pas originaires de ce pays (lettre du 10 novembre 1284).

Que Peckam ait fait ainsi allusion à Siger et à Boèce, c'est possible ; mais il répète un on-dit. Peut-on conclure de là que Siger et Boèce aient partagé jusqu'au bout le même triste sort ? Peut-on même en conclure, la lettre de

Peckam étant de la fin de 1284, que Siger et Boèce devaient être morts à cette date? Que les deux docteurs en question aient gagné l'Italie, Peckam le donne comme certain et on peut l'en croire; mais le bruit de leur mort en pays étranger n'est qu'une rumeur. Toutefois, en l'absence de témoignages sur Siger postérieurs à cette époque et jusqu'à ce qu'il s'en trouve un, nous acceptons, à titre provisoire, l'an 1284 comme terme extrême de la vie de Siger.

On remarquera que Peckam ne dit pas un mot d'une condamnation subie en France ou en Cour de Rome; le châtement, un exil avec ses misères, est comme venu du ciel. Ce que son texte a de plus intéressant, à mon avis, c'est qu'il s'ajoute à celui de Pierre Dubois et à la condamnation de 1277 pour représenter Siger, non comme un adversaire, mais presque comme un inspirateur de Thomas, pour les loger, en quelque sorte, à même enseigne et les associer dans l'erreur. Il n'y a là rien que d'honorable pour Siger, et cela prépare vraiment à rencontrer dans le *Paradis* de Dante, rayonnants d'une clarté divine, le grand Thomas entre Albert et Siger.

Sur la fin de Siger en Italie (non sur sa condamnation, qui est une hypothèse gratuite), nous disposons aujourd'hui de deux textes; le P. Mandonnet n'en avait qu'un, qu'il n'a certainement pas bien entendu et sur lequel G. Paris, en 1900, a fait la lumière, grâce à l'appui qu'un second texte lui a prêté. Découvert par Castets à Montpellier en 1880, le premier texte est tiré d'un poème italien intitulé *Il Fiore*, œuvre du Florentin Durante, en qui de bons juges, combattus par d'autres bons juges, ont voulu reconnaître Dante lui-même. Ce poème est une imitation assez exacte de la partie satirique du *Roman de la Rose*, qui est de Jean de Meung. Dans l'original français, Faux-Semblant, c'est-à-dire l'hypocrisie personnifiée, se vante de ses triomphes sur ses ennemis, en particulier de la défaite de Guillaume de Saint-Amour dans la célèbre controverse de 1257 contre les Mendians. Le poète italien ajoute (je transcris la traduction de G. Paris) :

Maître Siger n'en sortit guère joyeux. Je l'ai fait mourir par le glaive, à grande douleur, à la Cour de Rome, à Orvieto.

Quand G. Paris, le 6 mai 1881, communiqua ce texte précieux à l'Académie des Inscriptions, il se trompa, comme il l'a reconnu lui-même, sur l'interprétation qu'il comporte. « Cela paraît bien vouloir dire », opinait-il, « que Siger fut condamné à mort par ordre du Pape pour avoir attaqué le pouvoir temporel. » Non pas comme hérétique, car Paris savait bien que les hérétiques du XIII^e siècle ne périsaient pas par le glaive, mais par le feu. L'hypothèse d'une condamnation à mort pour délit politique était tout à fait irrecevable, et le P. Mandonnet l'a démontré sans peine. Toutefois, comme ce savant tenait à faire mourir Siger dans une geôle pontificale, il s'avisait, à la suite du romaniste Boucherie, de traduire *a ghiado il fè morire* par « je l'ai fait mourir misérablement », alors que la mention de la mort par le glaive

est, comme on dit, écrite en noir sur du blanc. G. Paris n'a jamais admis cette interprétation.

Dans son dernier article sur Siger, en 1900, il reconnut que le P. Mandonnet l'avait convaincu de plusieurs erreurs, mais il rectifia définitivement celle de la mort de Siger en prison par l'emprunt qu'il fit au dantologue anglais Toynbee d'un nouveau texte publié en 1879, mais resté inaperçu. C'est un court passage de l'œuvre du continuateur brabançon de Martin de Troppau, où il est dit, à propos du règne de Rodolphe (1273-1291)¹ :

Au temps de cet empereur fleurit Albert, de l'ordre des Prêcheurs, qui écrivit beaucoup de choses excellentes sur la théologie et réfuta beaucoup dans ses écrits le maître Siger. Ce Siger, Brabançon de nation, pour avoir tenu certaines opinions contre la foi (*eo quod quasdam opiniones contra fidem tenuerat*), ne pouvant subsister à Paris (*subsistere non valens*), se rendit à la Cour romaine (*romanam Curiam adiit*) et là, après peu de temps (*post parvum tempus*), périt transpercé par son clerc quasi dément (*a clerico suo quasi dementi perfossus periit*).

G. Paris a commencé par supposer que le chroniqueur avait confondu Thomas avec Albert. Cela n'est pas nécessaire, car ils ont l'un et l'autre écrit contre l'averroïsme, et il semble bien qu'au *xiv^e* siècle on a souvent pensé qu'une réfutation de l'averroïsme visait Siger. Nous avons déjà vu que, dans le monde augustinien, on inclinait à faire de Siger et de Boèce les chefs de l'averroïsme latin.

En second lieu, G. Paris a émis une hypothèse tout à fait bizarre, qu'il a du reste comme dissimulée dans une note. Le *clericus* qui poignarda Siger serait Boèce, son compagnon, et il faudrait peut-être écrire *a clerico (socio) suo*. Le nom seul de G. Paris peut faire attacher quelque importance à une opinion aussi dénuée d'appui. Le *clericus* de Siger était son secrétaire, pas autre chose.

Ayant ainsi détruit pour toujours ce qu'on pourrait presque appeler, sans manquer à la haute estime qu'on lui doit, le roman du P. Mandonnet, G. Paris continua, par une singulière obsession, d'en accepter une partie. Il admit que Siger se rendit à la Cour de Rome pour faire appel de la citation de l'inquisiteur de France, alors qu'il n'existe pas l'ombre d'un texte à cet effet, que celui de Peckam y est plutôt contraire, que celui du continuateur de Martin de Troppau, bien renseigné, en tant que Brabançon, sur un chanoine de Liège, ne l'implique nullement, car : 1^o il montre Siger, à cause de certaines opinions, dans l'impossibilité de continuer à vivre à Paris ; c'est donc qu'il perdit sa place, c'est donc qu'une dénonciation quelconque lui créa des ennuis avec l'Inquisition, mais pas davantage ; 2^o il montre Siger, ne pouvant plus gagner sa vie ou résider à Paris (l'un implique l'autre), se rendant à la Cour de Rome et périssant là sous le poignard d'un fou qui était son secrétaire. Est-ce qu'un accusé traduit devant l'Inquisition pontificale

1. *Mon. Germ., Script.*, XXXIV.

aurait eu un secrétaire? Il est plus conforme au texte de supposer que Siger s'est rendu à la Cour de Rome pour y gagner sa vie; étant très savant et muni de hauts diplômes, il pouvait tout au moins l'espérer.

Les mots *post parvum tempus* sont bien vagues. Siger quitte Paris à la fin de 1277; en prenant *post parvum tempus* à la lettre, comme l'a fait Paris, cela le fait mourir en 1278 ou 1279. Mais c'est impossible, car Durante dit qu'il est mort « à la Cour romaine, à Orvieto », et la Cour romaine n'a été dans cette ville ni en 1278 ni en 1279, mais bien de 1281 à 1284, de 1290 à 1291 et en 1297. Donc, *post parvum tempus* signifie au moins *après trois ans* et peut aussi bien signifier *après quatre ou cinq ans*. Comme nous l'avons vu, il n'est pas encore permis, malgré l'incertitude du texte unique de Peckam, de faire mourir Siger après 1284; mais s'il est mort, cette année-là, à la Cour romaine, il n'y a pas contradiction avec le *Fiore*, car la Cour était alors à Orvieto.

G. Paris avait rappelé, en 1881, ces séjours de la Cour romaine à Orvieto; il oublia, en 1900, cette donnée essentielle de la question et, sous l'influence de l'expression *post parvum tempus*, formula une hypothèse désespérée, qui d'ailleurs ne le satisfait pas lui-même, car il déclara que l'obscurité subsistait et se consola en exprimant une fois de plus son admiration pour les vers du *Paradis*. G. Paris suppose que Dante, âgé de douze ou treize ans — c'est-à-dire en 1278 ou 1279 — aurait, comme son contemporain Durante, entendu parler à Florence d'une catastrophe qui fit beaucoup de bruit : Siger, sur le point de passer en jugement pour hérésie, aurait été poignardé par son coaccusé Boèce et Boèce aurait été condamné à mort pour cet assassinat. C'est le cas d'emprunter à Dante son *guarda e passa*. Ne nous étonnons pas que notre illustre confrère ait été peu satisfait de sa solution, d'autant moins qu'elle laissait intact le problème le plus angoissant : comment Dante met-il au *Paradis*, à la gauche de Thomas, qui prononce son éloge et déplore à mots couverts la persécution qu'il subit pour la vérité, un hérétique deux ou trois fois condamné, mort dans l'impénitence?

Et votre solution, me dira-t-on? Il me semble que je l'ai laissé entrevoir, mais je n'en veux pas moins la développer.

Quand, à l'hostilité de l'évêque Étienne Tempier, vint s'ajouter le péril d'une poursuite inquisitoriale, Siger comprit qu'il ne pouvait plus enseigner à Paris. Il partit pour l'Italie, cherchant peut-être un emploi à la Cour de Rome, et mena dès lors une vie assez misérable de savant pauvre et déclassé. Vers 1282, alors que Dante avait dix-sept ans et que Brunetto l'avait enflammé du désir d'apprendre, l'avait bercé d'un rêve de gloire, Siger rencontra ce beau jeune homme pensif, appartenant à une famille florentine alors très aisée, et lui donna des leçons pour vivre. C'est lui qui initia Dante à Albert et à Thomas, à leur maître commun Aristote, au grand commentateur Averroës,

*Averroës, che il gran commento feo*¹,

1. *Inferno*, IV, 144.

et aussi aux doctrines contraires qui procédaient de l'augustinisme ; il raconta à Dante comment, enseignant à Paris dans la rue du Foular, il avait enchaîné de beaux syllogismes à l'exemple d'Aristote, avec ce résultat qu'il était devenu suspect aux adversaires du *maestro di color chi sanno*¹. C'étaient aussi ceux de Thomas, et ils l'avaient montré en 1277, quand ils essayèrent de les faire condamner ensemble, alors que Thomas venait de mourir et que Siger restait seul à Paris pour représenter dignement l'alliance de la sagesse antique avec la révélation chrétienne. D'autres fois — ce roman-ci est du moins vraisemblable — Siger parlait à son élève de la *Politique* d'Aristote, que Pierre Dubois l'avait entendu exposer, et ces leçons ne furent pas perdues pour l'auteur futur du traité sur la monarchie (1307). Enfin, n'est-il pas probable que le chanoine belge parla de son pays, des digues élevées entre Cadzant et Bruges, que lui rappelaient les levées de terres exécutées par les Padouans le long de la Brenta² ?

Lorsque Siger, pendant le séjour de la Cour romaine à Orvieto, où il avait peut-être trouvé quelque occupation, fut poignardé par un fou, il ne mourut pas sur l'heure, mais sa longue agonie fut celle d'un sage. Dante dut y assister ; ces vers d'un accent si pathétique,

... *uno spirito, che in pensieri*
Gravi, a morir gli parve venir tardo,

sont inintelligibles s'ils ne sont pas le souvenir ému d'un témoin.

Je m'étonne un peu que Gaston Paris ne m'ait pas prévenu, car, en 1881, il a dit à l'Académie une phrase qui prépare la solution que je propose : « Le passage du *Paradis* où est nommé Siger était un des témoignages qu'on évoquait pour soutenir que Dante était venu à Paris ; maintenant qu'on sait que Siger est mort en Italie, cette hypothèse n'est plus nécessaire pour expliquer que Dante l'ait connu³. » En 1900, Paris a oublié cela pour s'arrêter à cette singulière conception dont j'ai déjà parlé : Dante tout jeune ému par le récit de la mort tragique d'un docteur français à Orvieto !

Une explication est acceptable quand elle rend compte des faits avérés et n'en contredit aucun. N'est-ce pas le caractère de la mienne qui, à la différence de celles qu'on a tentées jusqu'à ce jour, justifie en même temps la piété de Dante envers Siger, les précisions qu'il donne sur sa vie et sur sa mort, la place éminente qu'il lui attribue au *Paradis*, l'intimité qu'il établit ou rétablit entre les trois péripatéticiens de l'Église, Thomas, Albert et Siger, intimité que Thomas proclame lui-même à l'encontre de ceux qui ont médité de lui en même temps que de Siger — le goût de Dante pour la théologie et la philosophie, la connaissance qu'il a de Paris comme de la côte de Flandre, le cas qu'il fait de la *Politique* d'Aristote, son respect pour le grand commen-

1. *Inferno*, IV, 131.

2. *Ibid.*, XV, 4 et suiv.

3. *Revue critique*, 1881, t. I, p. 400.

tateur Averroës, damné comme infidèle, digne de mémoire comme savant¹?

Comparez cette solution à celles qu'a proposées le P. Mandonnet et qui semblèrent ingénieuses à G. Paris sans le satisfaire : Dante connaissant la vie de Siger et ignorant tout de sa doctrine ; Dante *obligé* de mettre Siger au Paradis faute d'un autre philosophe et maître ès arts disponible ; les mots de Dante sur « la mort qui semble lente à venir » ne pouvant s'interpréter que dans l'hypothèse d'une condamnation de Siger à la détention perpétuelle²!

Faut-il parler des autres explications qu'on a tentées, et que je ne me flatte pas d'ailleurs de connaître toutes? Suivant G. Paris — en 1881 (mais non en 1900) — les Dominicains avaient machiné la perte de Siger, et l'éloge placé dans la bouche de Thomas serait « une ironie terrible » ; G. Paris parlait à ce propos de « vers vengeurs » et, préoccupé des torts attribués par lui aux fils de Dominique, interprétait mal, comme l'a montré le P. Mandonnet, le vers obscur où Thomas³ semble condamner les études profanes des moines. — Suivant Gebhart⁴, le mot de l'énigme est la théorie de Dante sur le repentir et l'expiation ; une fois les fautes de Siger expiées par la grande misère dont témoigne le *Fiore*, il pouvait prendre place au Paradis. — Dans un coin, à la rigueur, mais en si belle place! — Nardi (1912) pense que Dante était naturellement favorable aux persécutés ; en l'espèce, il a voulu opérer une réconciliation posthume de Thomas et de Siger⁵. Quelle disproportion entre le moyen et le but, si Dante n'a pas été lui-même l'obligé et l'ami de Siger, s'il n'a pas su que les différends de Siger avec Thomas étaient d'importance secondaire et que Siger, réfugié en Italie après la mort du maître, y avait précisément enseigné le péripatétisme chrétien, le thomisme! Le dernier reviseur du grand ouvrage d'Ueberweg, Baumgartner (1915), se contente d'écrire : « Que Siger, malgré son averroïsme déclaré, se voie assigner une situation hautement honorable dans le cercle des théologiens du Paradis auprès d'Albert et de Thomas, c'est ce qui doit provoquer l'étonnement (*Verwunderung erregen*)⁶ ». C'est à cet étonnement légitime que mon hypothèse voudrait mettre fin.

Je conclus. Dante doit à Siger et a reçu de lui en Italie sa première éducation théologique, patristique et philosophique ; c'est par Siger qu'il a connu Thomas et Albert, les deux guides, avec Virgile, de sa pensée ; il lui a rendu un hommage ému parce qu'il l'aimait, qu'il avait assisté à sa mort douloureuse et qu'il savait de lui comment la malveillance avait brisé sa carrière et causé indirectement sa triste fin. S'il a mis cet hommage dans la bouche de Thomas, c'est parce qu'il savait par son maître, bien mieux que nous ne pou-

1. Dante combat nettement le panthéisme averroïste au chant XXV du *Purgatoire*.

2. Mandonnet, *op. laud.*, p. ccxc.

3. *Paradiso*, X, 94.

4. *L'Italie mystique*, 1890.

5. Cf. Baumker, *Deutsche Literaturzeitung*, 1^{er} novembre 1913.

6. Ueberweg, *Grundriss*, t. II, p. 541.

vons le savoir aujourd'hui, combien peu pesaient quelques divergences entre le péripatétisme opportuniste et le péripatétisme intransigeant sur l'estime mutuelle de deux docteurs qui ont lutté, chacun à sa manière et dans sa sphère propre, à l'encontre des mêmes préjugés d'une théologie obstinément conservatrice, fille de saint Augustin qui méprisait Aristote¹, pour ce qu'ils croyaient être la vérité.

Post-scriptum. — Depuis que ce mémoire a été lu à l'Académie, j'ai pris connaissance de la deuxième édition du beau livre de M. Mandonnet (Louvain, 1911). Bien entendu, l'auteur fait état du nouveau texte de Martin de Troppau, mais il maintient intégralement ses conclusions, avec cette différence que Siger, ayant auprès de lui un clerc, n'aurait pas été *incarcéré* à la Cour de Rome, mais seulement *interné* (p. 283). A cela près, ce sont les mêmes affirmations, qui ne peuvent, je crois, être admises sans preuves nouvelles (p. 262). « Il ne subsiste, à mon avis, aucun doute sur la fin de Siger... Siger a été condamné à l'internement dans la Curie. C'est ainsi qu'il l'a accompagnée dans ses déplacements » ; p. 279 : « Ce que je crois avoir établi, et ce que je maintiens encore, c'est que Siger a été jugé et condamné à une réclusion perpétuelle. » Je me permets, pour ma part, de nier qu'il ait été jugé, condamné ou interné, mais je me hâte de dire que je m'incline, à tous autres égards, devant le grand savoir, servi par une plume élégante, du R. P. Mandonnet.

1. Il y a certainement de l'augustinisme dans la *Comédie*, mais saint Augustin n'y est nommé que deux fois en passant, et je me demande même si l'une de ces mentions ne concerne pas l'apôtre de l'Angleterre plutôt que l'évêque d'Hippone.



